DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PERIGORD RIBERACOIS

Pièce 4.B : Règlement graphique - Saint-Vincent-de-Connezac

Échelle : 1 / 5 000

Octobre 2021

4 36 0727

ARTELIA
Agence de Pau
Hélioparc - 2 avenue Pierre Angot - 64053 Pau Cedex 9 - Tél. : 05 59 84 24 24 - Fax : 05 59 84 24 25

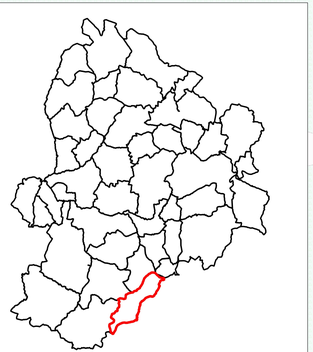

Liste des emplacements réservés			
Numéro	**Destination**	**Emprise ou superficie**	**Bénéficiaire**
1-Stv	Aménagement et élargissement de la voirie	1 346 m²	Commune

Légende (liste exhaustive)

Zones urbaines
- UA : Centre bourg ancien
- UAa : Centre bourg ancien en ass. autonome
- UAm : Centre bourg ancien de Montagrier
- UAp : Zone urbaine du centre bourg définie sur le périmètre ZP1 de l'AVAP
- UApv : Secteur de la zone urbaine qui en raison de sa configuration (situé sur un point haut, forte pente) nécessite une réglementation particulière sur les hauteurs de bâti
- UB : Zone urbaine d'extension récente
- UBa : Zone urbaine d'extension récente en ass. autonome
- UBap : Secteur autorisant des hauteurs de bâti en lien avec l'existant, et correspondant au champ d'application de l'AVAP
- UBm : Zone urbaine d'extension récente de Montagrier
- UBp : Secteur correspondant au champ d'application de l'AVAP
- UC : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré
- UCa : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré en ass. autonome
- UCm : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré de Montagrier
- UCp : Secteur correspondant au champ d'application de l'AVAP
- UCpv : Secteur correspondant au champ d'application de l'AVAP et pouvant contenir des vestiges archéologiques
- UE : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêts coll. ou services publics
- UI : Zone urbaine à vocation de loisirs
- Ut : zone urbaine à vocation d'activités équines et touristiques
- UY : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
- UYa : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles en ass. autonome
- UYp : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles

Zones à urbaniser
- AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
- AUa : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation en ass. autonome
- AUm : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation de Montagrier
- AUY : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité
- AUYp : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité

Zones naturelles
- N : Zone naturelle
- Nce : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
- Na : Zone dédiée aux activités économiques isolées
- Nae : Zone naturelle destinée aux activités de l'aérodrome Ribérac-Saint-Aulaye
- Nc : Zone de carrière
- Ne : Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêts collectifs et services publics
- Neq : Zone naturelle dédiée à l'activité de centre équestre
- Nh : Quartiers isolés
- Nl : Zone naturelle dédiée aux aménagements légers nécessaires à des activités de loisirs
- Npv : Zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïque
- Nt1 : Zone naturelle destinée aux campings, hébergements touristiques, gîtes
- Nt2 : Zone naturelle destinées aux extensions de chambres d'hôtes et gîtes et leurs annexes
- Nz : Zone naturelle destinée à un parc zoologique sur la commune de La Tour Blanche-Cercles

Zones agricoles
- A : Zone agricole
- Ace : Zone agricole de préservation des continuités écologiques
- Ap : Zone agricole à enjeux paysagers

Prescriptions
- Risque inondation (PPRi)
- Risque inondation (AZI)
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
- Secteur soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
- Secteurs où sont interdites les nouvelles constructions et installations liées à l'activité agricole
- Eléments naturels identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Linéaires boisés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Eléments de paysages bâti identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU

Informations
- Sup 1 liée à la présence d'une canalisation de gaz
- Périmètre de protection de captage